



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2025 241

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**VOLET CULTURE DE LA CHARTE HANDICAP – FESTIVAL “LES PETITS BONHEURS” -
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC SEBASTIEN
PORCHER**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay mène des actions visant à favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux lieux de diffusion culturelle et aux pratiques artistiques, au titre du volet culture de la charte handicap,

Considérant qu'à ce titre, et dans le cadre du festival « Les Petits Bonheurs », la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en place une résidence artistique sur le thème du « Street Art »,

Considérant que l'artiste Sébastien Porcher a toutes les qualités artistiques pour proposer une résidence d'artiste « Street Art » basée sur des techniques de graff et d'anamorphose donnant lieu au développement de quatre œuvres de grandes tailles dans l'espace urbain du territoire réalisés avec des personnes en situation de handicap,

Considérant qu'en application de l'article R. 2122-3.3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'artiste **Sébastien Porcher**, domicilié au Cres (34920), 8 impasse Alphonse Daudet, ayant pour objet la conception et l'animation d'une résidence artistique sur le thème du « Street Art » qui se déroulera du 25 avril au 15 juillet 2025 pour un montant de 6 000,00 euros nets de taxes qui comprend les honoraires artistiques, les matériaux, les frais de déplacement et de restauration de l'artiste,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'artiste Sébastien Porcher, domicilié au Cres (34920), 8 impasse Alphonse Daudet, ayant pour objet la conception et l'animation d'une résidence artistique sur le thème du « Street Art » basée sur des techniques du graff et de l'anamorphose donnant lieu au développement de quatre œuvres de grandes tailles dans l'espace urbain du territoire réalisés avec des personnes en situation de handicap, qui se déroulera dans le cadre du festival « Les Petits Bonheurs » du 25 avril au 15 juillet 2025 pour un montant de 6 000,00 euros nets de taxes qui comprend les honoraires artistiques, les matériaux, les frais de déplacement et de restauration de l'artiste.

PRECISE que la Communauté d'Agglomération s'acquittera auprès de l'URSSAF des cotisations sociales patronales obligatoires afférentes aux honoraires artistiques pour un montant total de 55 euros.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **31 MARS 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **- 3 AVR. 2025**

Et de la publication le **- 3 AVR. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien